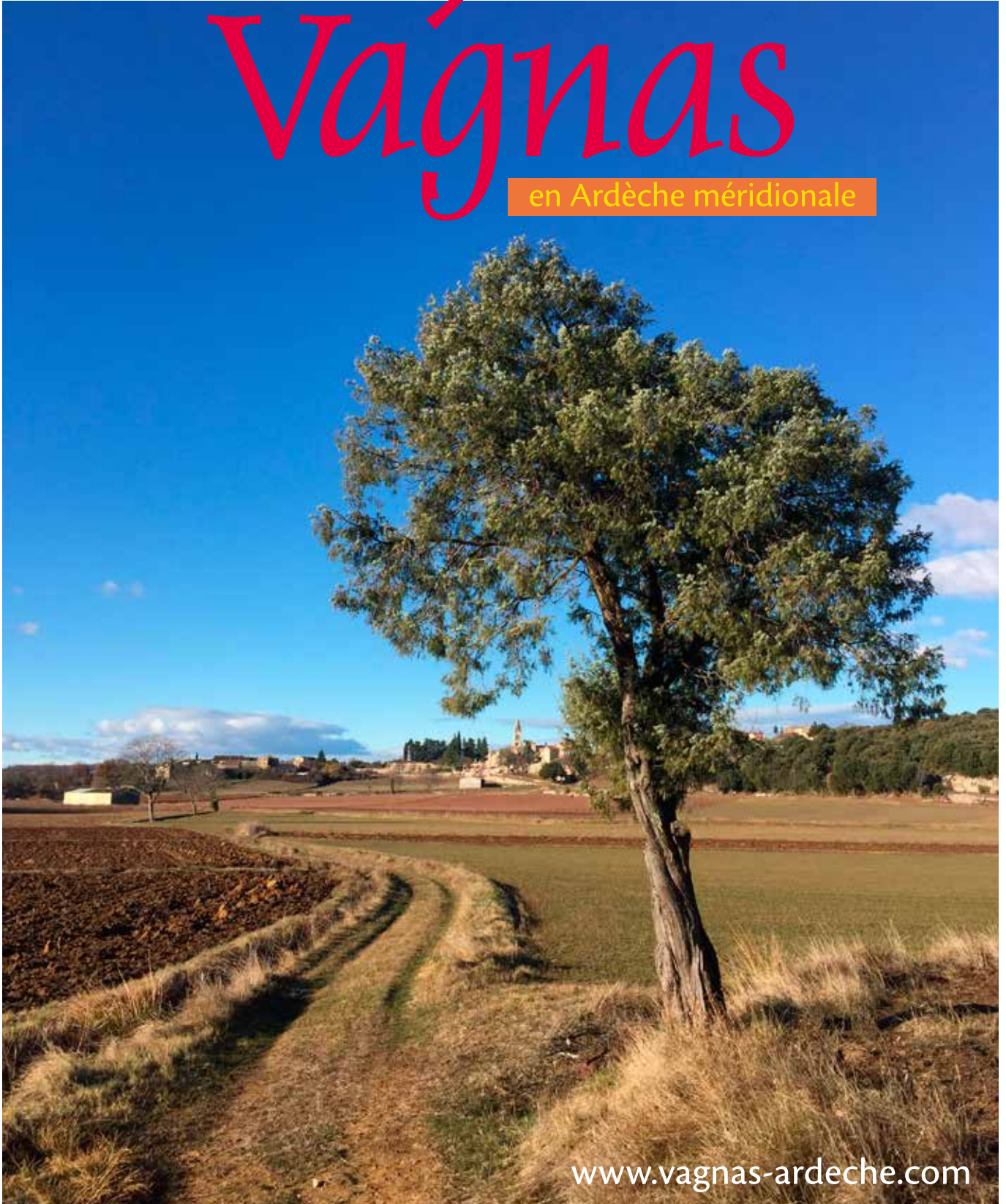


# L'écho de

BULLETIN MUNICIPAL N° 8  
HIVER 2017-2108

# Vagnas

en Ardèche méridionale



[www.vagnas-ardeche.com](http://www.vagnas-ardeche.com)

# Le mot du maire

Vagnassiennes, Vagnassiens, chers amis,

L'ANNÉE 2017 qui vient de s'achever aura été celle de la mise aux normes... Tout d'abord, la poursuite du programme d'accessibilité Ad'Ap qui, pour Vagnas, s'est appliqué sur le club house du tennis, la Maison pour tous, la mairie, les indications d'accès à la cantine et à l'école. Pour cette dernière, la mise en sécurité qui a été réclamée par la gendarmerie.

L'étude de la nomination des voies a représenté un travail important effectué à l'automne. Chacun aura une adresse précise et géocalisée avant l'été.

La signalisation d'informations locales (SIL), imposée par la préfecture, sera effectuée également avant l'été.

Pour faciliter la circulation dans le centre bourg, le stationnement est à présent réglementé. Tous les citoyens ont joué le jeu et je les en remercie.

Notre région a subi cet été une sécheresse exceptionnelle. Les précipitations de cet hiver sont pour l'instant insuffisantes pour reconstituer les réserves. J'ai demandé à la préfecture le classement de notre commune en état de catastrophe naturelle. La réponse est attendue pour le deuxième trimestre 2018.

En espérant que la nouvelle année soit heureuse pour chacun d'entre vous, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2018.

Votre maire  
Christian Buisson

## NUMÉROS D'URGENCE

### Cabinet médical du Pont-d'Arc :

71 boulevard Peschaire-Alizon, 07150 Vallon-Pont-d'Arc  
04 75 88 18 18.

**Dr Norbert Rey**, place Docteur-Roques, 30430 Barjac  
04 66 60 25 57

**Dr Céline Dauphin**, rue des Glycines, 30430 Barjac  
04 66 25 68 29

**Dr Guillaume David**, route de Vallon, 30430 Barjac  
04 66 24 50 54

**Dr Claire Monsarrat**, rue Basse, 30430 Barjac  
04 66 30 91 76 (dermatologue)

**Urgence médicale et médecins de garde** : 15, ou 112

**Urgences pompiers** : 18 ou 112

**Urgence sociale** : 115

**Pharmacies de garde** : appeler la gendarmerie ou consulter l'affichette sur la porte de la pharmacie la plus proche.

### Gendarmerie nationale

3 place Ancienne-Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc  
04 75 88 02 10, ou 17, ou 112

### Hôpital d'Aubenas :

14 avenue de Bellande, BP 146, 07205 Aubenas cedex  
04 75 35 60 60

### Hôpital d'Alès :

avenue du docteur Jean-Goubert, BP 20139 811,  
30 103 Alès — 04 66 78 33 33

**Drogues alcool tabac info service** : 113

**Écoute détresse — suicide** : 0 810 20 15 15

**Sida info service** : 0 800 840 800

**Allô enfance maltraitée** : 119

**Violences femmes info** : 3 919

**Numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants** : 114

## Sommaire

Le mot du maire.....	02	Conseil municipal du 20 décembre .....	14
Nouvelles en vrac.....	03	Programme festivités .....	16
Informations de la communauté de communes .....	07	Horaires d'accueil.....	16
Vie des associations .....	07		
Les chenilles processionnaires .....	08		
Conseil municipal du 7 avril .....	08		
Conseil municipal du 24 avril .....	10		
Conseil municipal du 22 septembre .....	11		
Conseil municipal du 15 décembre .....	14		

*L'Écho de Vagnas, bulletin municipal trimestriel*  
Directeur de la publication : Christian Buisson  
Imprimerie mairie de Vagnas  
Premier trimestre 2018 — Dispensé d'ISSN



## Meilleurs vœux

*Le maire, les conseillers municipaux,  
le personnel communal  
et les membres des commissions  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
à l'occasion de cette nouvelle année 2018.*

## [Nouvelles en vrac]

### Dématérialisation des démarches administratives

Dans le cadre de la dématérialisation des démarches, l'obtention de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire et de certificat d'immatriculation doit à présent être réalisée en ligne.

Parce que l'égalité d'accès de tous les usagers au service public doit être garantie, quels que soient le lieu de domiciliation, l'équipement ou encore le degré de maîtrise des nouvelles technologies, des points numériques ont été mis en place au sein de la préfecture et des sous-préfectures de notre département pour permettre l'accès au site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>) et effectuer leurs démarches en ligne en toute confidentialité et sécurité.

Vous pourrez être aidés sur place par un médiateur numérique, agent de l'État.

#### PRÉFECTURE

Boulevard de Vernon

07000 Privas

Accessible aux personnes à mobilité réduite

- Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h
- Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30

#### SOUS-PRÉFECTURE DE LARGENTIÈRE

23, rue Camille-Vielfaure

07110 Largentière

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

Un document explicatif détaillé peut être consulté en mairie, il est également en ligne sur site internet des services de l'État en Ardèche à l'adresse suivante :

[www.ardeche.gouv.fr/demarches-en-ligne-mise-a-disposition-de-points-a7337.html](http://www.ardeche.gouv.fr/demarches-en-ligne-mise-a-disposition-de-points-a7337.html)

### Des pélicans pour collecter les cartons...

La communauté de communes a mis en place sur le territoire 27 conteneurs à fort volume, les « pélicans », pour recevoir les cartons de tous formats.

Les cartons doivent être propres, vidés, pliés, sans plastique ni polystyrène. Ils seront recyclés dans les filières de la papeterie.

Nous en avons deux à Vagnas : un à côté de la fontaine de La Pomme, sur la route de Bessas, un sur le parking du cimetière de Brujas.

### ... et pour rappel, du nouveau dans le tri sélectif

Depuis l'automne dernier, les petits objets métalliques ont aussi leur place dans le bac jaune :

- capsules de bouteilles (bière, soda, cidre, champagne...),
- bouchons en métal,
- couvercles de boîtes de conserves et de bocaux en verre,
- opercules (bouteilles de lait, yaourt...),
- barquettes en aluminium,
- dosettes de café et thé (Nespresso et similaires),
- sachets et poches métallisées,
- feuilles d'aluminium,
- bougies chauffe-plat,
- tubes métalliques (dentifrice, pommades...),
- blisters de médicaments.

Grâce aux machines à courant de Foucault (courant magnétique inversé) et overband (séparateur magnétique), les emballages en alu et en acier sont triés et peuvent être recyclés à l'infini!

Les autres emballages plastiques (comme ceux des paquets d'eau ou de lait) sont collectés à la déchetterie.

## Borne électrique

Une borne de recharge pour les véhicules électrique a été mise en service place de la Mairie au mois d'avril dernier. La carte des bornes installées et toutes les autres informations nécessaires sont accessibles à l'adresse [www.sde07.orios-infos.com](http://www.sde07.orios-infos.com)



## Gaz de schiste

Fin 2017, après 7 années de lutte, sont enfin abrogés, annulés ou rejetés tous les permis de l'Ardèche, du Gard, de la Drôme, de l'Isère, de Savoie, du Vaucluse, du Var, des Bouches-du-Rhône. C'est la fin heureuse d'une longue bataille. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter le site du Collectif 07 : [www.stopaugazdeschiste07.org](http://www.stopaugazdeschiste07.org)

## Stationnement dans le bourg de Vagnas.

Parce que le car scolaire, le camion de ramassage des ordures ménagères, ceux de livreurs et de secours rencontraient des difficultés de circulation dans le centre bourg en raison de stationnements gênants, la municipalité a réglementé le stationnement.

L'opération, entamée l'an passé, a nécessité plus de temps que prévu, entre autres en raison de l'installation de la borne de recharge pour les véhicules électriques. Depuis le mois de novembre dernier, 50 places de stationnement, 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 2 places de recharge pour les véhicules électriques ont été tracées au sol.

Les premiers jours, des avis ont été posés sur les pare-brise des véhicules dont les propriétaires n'avaient pas eu connaissance de ces nouvelles dispositions. Chacun a joué le jeu de suite et à présent la circulation est fluide dans le bourg pour les véhicules de grand gabarit. Merci.

## Ordures ménagères

Ces derniers mois, quelques habitants de Vagnas ont été surpris en flagrant délit par les employés municipaux de Barjac alors qu'ils déposaient leurs sacs d'ordures ménagères dans les bacs de cette commune. Ces incivilités ont alors été signalées à notre mairie.

De même, quelques fumées nauséabondes trahissent l'habitude prise par d'autres habitants de brûler leurs déchets ménagers. Outre qu'elle est illégale, cette pratique pollue l'air avec des risques pour la santé, celle des auteurs en premier lieu...

Il est rappelé que l'usage des bacs pucés est obligatoire.

## Dépose de la cabine téléphonique

Orange, opérateur propriétaire des cabines téléphoniques publiques, effectue le retrait progressif de celles installées sur le territoire. Le terminal téléphonique de celle de Vagnas a donc été déposé au mois de juin.

La mairie a demandé à ce que la cabine soit rétrocédée à la commune. Cela va permettre l'installation au printemps d'une « boîte à livres » qui sera gérée par la bibliothèque.

Le principe de la boîte à livres est le suivant : chacun y dépose, prend, retourne les livres au fil de ses envies de lecture. Fondé sur la confiance, ce dispositif ne pourra fonctionner qu'avec les qualités civiques de chacun.

## Incendie à Vagnas

Est-ce la conséquence d'une imprudence ou d'un acte criminel, 15 hectares de la forêt de Vagnas sont partis en fumée au mois d'octobre dernier... 80 pompiers ont été mobilisés, 2 Trac-kers et 2 Canadiens ont fait plusieurs rotations pour éteindre l'incendie. Heureusement, aucune habitation n'a été touchée.



## Raccordement postal

Autre contrainte administrative, pour permettre aux services d'urgence et de secours de localiser précisément chaque habitation et la mise en place de la fibre optique courant 2019, la totalité des voies publiques doit être nommée et chaque habitation posséder à la fois un numéro de voie et des coordonnées GPS précises.

**L'encart placé entre les pages 8 et 9 du présent bulletin présente les plans de la commune et des informations complémentaires.**

### COMMERCES AMBULANTS

Depuis le mois de juin, un nouveau commerce ambulant s'est installé chaque samedi matin sur le parking face au point poste à compter du 17 juin, la **boucherie charcuterie** Yohan Grivet.

Pour mémoire, deux autres commerces prennent place sur ce même parking :

- le camion **pizzeria** « L'art des choix » chaque jeudi, à partir de 17 h 30
- le camion **snack** chaque mardi.

# Signalisation d'informations locales (SIL)

La SIL n'est pas un long fleuve tranquille... engagée au printemps 2016, l'étude et la mise en place de cette signalisation dans notre commune qui doit obligatoirement remplacer toutes les publicités et présignalisations en place le long des routes, a tout d'abord été initiée par notre municipalité.

En raison des difficultés techniques et administratives de cette mise en place, la communauté de communes a engagé les services d'un bureau d'études spécialisé au début de l'année passée. Les hébergeurs, restaurateurs et activités de loisirs ont pu assister à des réunions d'information et la documentation produite leur a été communiquée par mail.

L'appel d'offres mené par le bureau d'études, phase définitive de cette procédure initiale est actuellement en cours. Chaque commune pourra ensuite passer commande directement au fournisseur choisi dans le cadre de cet appel d'offres.

Le coût de l'implantation de cette signalisation est loin d'être négligeable aussi, après discussions, le conseil municipal a accepté que la mairie prenne en charge le coût des massifs béton d'implantation et la pose des ensembles, le coût des poteaux et des panneaux restant à la charge de chaque établissement.

La pose de cette nouvelle signalisation sera normalement achevée avant le début de l'été. Toutes les anciennes publicités et présignalisations devront alors avoir été déposées sous peine de très fortes amendes délivrées par la préfecture.

## Bibliothèque

La bibliothèque a quitté début novembre ses anciens locaux situés au-dessus de l'école. Ils étaient devenus inutilisables en raison des consignes de sécurité de l'école et de l'impossibilité de les mettre aux normes handicapés. À présent installée dans l'ancienne épicerie Vival du bourg, les bénévoles y procèdent actuellement à la nécessaire inscription informatique de chaque ouvrage avant son rangement dans les rayons.

**L'inauguration se fera le mardi 13 février à 18 h 30.** Les Vagnassiennes et Vagnassiens sont conviés à découvrir ce nouveau lieu de convivialité qui voudrait être ouvert plusieurs jours par semaine si des bénévoles supplémentaires acceptaient de participer à son fonctionnement. L'inauguration se terminera autour de l'apéritif de l'amitié. Les volontaires pour participer à la vie de la bibliothèque pourront se faire connaître ce jour-là, mais également en se présentant dans le local le mercredi après-midi, ou au secrétariat de la mairie.



## HEURES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Les déchetteries de Barjac et de Vallon sont ouvertes du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Les règlements des déchetteries sont téléchargeables à l'adresse [www.sictoba.fr/Les-dechetteries.html](http://www.sictoba.fr/Les-dechetteries.html)

## Nouveaux horaires de la mairie

Théoriquement, les transferts de compétences vers la communauté de communes devaient alléger la tâche des secrétaires. Il s'avère que ce n'est pas le cas parce que, si les dossiers correspondants à ces transferts y sont à présent traités et validés, le travail de préparation reste toujours à la charge du secrétariat de la mairie.

Pour leur permettre d'assurer ces tâches, les horaires d'ouverture au public du secrétariat ont été réduits depuis le printemps dernier :

- lundi : 13 h 30 - 17 h 30,
- mardi : 9 h - 12 h,
- jeudi : 13 h 30 - 17 h 30.

Par ailleurs, le principe des communautés de communes ne simplifiant en rien le fonctionnement administratif des communes, les secrétaires doivent participer à des réunions de formation-information un mardi après-midi par mois. Ces jours-là, la permanence de l'adjoint Alain Joly est donc décalée le matin.

## LE TRI SÉLECTIF

Pour mémoire, voici les règles essentielles pour bien réaliser le tri sélectif :

- containers verts pour le verre,
- containers jaunes pour les emballages carton, métal ou plastique, les journaux, revues et magazines,
- containers gris pour les vêtements,
- « pélicans » pour les cartons,
- les déchetteries reçoivent les cartons en grande quantité, vêtements, encombrants, bois, ferrailles, gravats, déchets toxiques, huiles de vidange, huiles de fritures, batteries, piles, lampes et tubes fluorescents, déchets de jardin, capsules Nespresso, cartouches d'encre d'imprimantes, films plastiques...
- les déchets de table peuvent être compostés,
- les pharmacies reçoivent les médicaments,
- tout le reste va dans les containers gris personnels d'ordures ménagères.

## Stérilisation des chats

Pour mémoire, une convention a été passée entre la mairie et la fondation 30 millions d'amis. Une campagne de stérilisation des chats errants non identifiés est donc en place à Vagnas depuis l'automne dernier. Pendant une période d'un an (jusqu'au 31 août 2018), tous les chats capturés non tatoués ou non pucés seront systématiquement stérilisés et identifiés par un vétérinaire. À la suite de l'intervention, les animaux seront relâchés sur les lieux de leur capture. Ces captures sont réalisées périodiquement par les services municipaux. Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce service pour des chats errants doivent le signaler au secrétariat de la mairie.

## Repas des anciens

Le repas des anciens offert par la mairie aux plus de 70 ans s'est déroulé le dimanche 7 janvier au restaurant Le Bistrot. La soixantaine de présents, après un très bon déjeuner, a assisté à un concert de la chorale d'Ornac et a dansé sur des airs connus. Une belle journée conviviale appréciée de tous.



## Nouveaux établissements

### RESTAURANT « LE BISTROT »

Magali Dolympe a ouvert son nouveau café – restaurant – glacier au mois de juin dernier dans les locaux totalement rénovés de l'ancien Bar des boulistes et des chasseurs. Une carte de qualité complète un menu à 15 euros. Des pizzas peuvent être emportées ou consommées sur place. Ouvert tous les jours en saison, le restaurant est ouvert le soir en hiver, du jeudi au dimanche. Pour réserver, appeler le 04 69 22 63 10.

### **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque municipale est à présent dans ses nouveaux locaux. **De nouveaux bénévoles seraient les bienvenus pour permettre le développement de ses activités et d'augmenter les heures d'ouverture.**

Les volontaires peuvent se faire connaître en se présentant dans le local le mercredi après-midi, ou en s'adressant au secrétariat de la mairie.

## ÉPICERIE — BAR — SNACK

L'épicerie du village a fermé ses portes en décembre 2016. Lilian Tourre a souhaité reprendre le flambeau et s'est engagé dans un projet qui sort de terre en ce début d'année. Afin de permettre la construction à proximité du bourg de ce commerce nécessaire à la vie du village, la municipalité lui a accordé un bail emphytéotique sur le terrain situé à côté du tabac presse. Si tout va bien, l'ouverture de cet établissement devrait pouvoir être réalisée au cours de l'été.

## HÔTEL-RESTAURANT « LE COUVENT »

La rénovation totale des bâtiments a été engagée cet été, les travaux sont à présent en phase d'achèvement et l'établissement devrait ouvrir ses portes avant la saison prochaine. L'hôtel abritera 29 chambres quatre étoiles, un restaurant, un bar et une boutique proposant des produits locaux et artisanaux.

## RESTAURANT « LE PICOUREL »

Propriétaires pendant 10 ans de la pizzeria « La Casa » à Vallon-Pont-d'Arc, François et Aurélien ont acquis le restaurant « Le Restotembar », l'ont aménagé aux normes d'accessibilité, et sous une nouvelle enseigne vont proposer à l'année une cuisine traditionnelle à prix abordable. Ouverture prévue courant avril 2018.

## CABINET PARAMÉDICAL

Matthieu Stalars et Vincent Maleville ouvriront leur nouveau cabinet de lecture biologique, quartier Entre les Vignes, le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Un psychologue s'y installera également à la même date et deux orthophonistes rejoindront cette équipe au 1<sup>er</sup> septembre.

## Travaux de préservation du Monastier

Grâce à la générosité de l'hôtel du Frigoulet, qui a donné une belle subvention à l'association Vagnas patrimoine et découvertes au profit du Monastier, et à celle de l'entreprise Martin, qui a réalisé un travail remarquable en faisant quelques cadeaux au passage, la totalité des sommets de murs de l'église du Monastier ont pu être consolidés et étanchés.

Cette opération va protéger les murs de l'eau qui les pénétrait et du gel qui éclatait les pierres. Mais aussi, cela va éviter les chutes de pierres qui pouvaient être dangereuses pour les visiteurs et qui fragilisaient les ruines.

Un grand merci à ces deux entreprises.



## [Informations de la communauté de communes]

### Opération Grand Site de la Combe d'Arc

Les travaux d'aménagement se poursuivent tout l'hiver dans la Combe d'Arc avec pour conséquences des restrictions de circulation, l'accès interdit au chantier du secteur de la plage amont et la condamnation du belvédère aval.

Sur la RD 290 :

- du 04/12/2017 au 30/03/2018 la circulation sera alternée et l'accès interdit aux poids lourds de plus de 3,5 T,
- du 02/01 au 03/03/2018 la RD sera fermée totalement de 8 h 30 à 17 h.

Le site de la Combe d'Arc est interdit aux piétons sur toute la durée du chantier. Le département installe un observatoire

et des panneaux d'information au-dessus de la plage amont. Il offre une vue sur le Pont d'Arc et sur le chantier en cours.

Pour suivre l'évolution du chantier, un site spécifique a été créé à l'adresse [www.grandsite-combedarc-ardeche.fr](http://www.grandsite-combedarc-ardeche.fr)

### Agenda collectif

Ce service a été mis en place au cours de l'année dernière pour le compte de la communauté de communes. Il a maintenant atteint sa maturité et rend compte de toutes les manifestations organisées sur notre territoire, dans la mesure où les responsables des associations prennent le temps de le renseigner.

C'est un outil efficace au service de tous. Son adresse : [www.agendacollectif.com](http://www.agendacollectif.com)

## [Vie des associations]

### Activités sportives à la Maison pour tous

- Lundi de 18 h 30 à 19 h 30, cours de pilate,
- Jeudi de 18 h 15 à 19 h 15, renforcement musculaire,
- Jeudi 19 h 15 à 20 h 15, salsa suelta débutants,

pour tout renseignement, contacter Sandrine Perrier au 04 75 37 35 21.

### Activités du club des Sans soucis

Le club des Sans soucis nous communique le calendrier de ses activités :

- le lundi, marche, 14 heures à 16 heures, rendez-vous place de l'Église,
- le premier et le troisième mardi du mois, jeux libres (belote, rummikube, crapette, scrabble, etc.),
- le deuxième mardi du mois, concours de belote,
- le quatrième mardi du mois, loto et tirage de la tombola,
- le jeudi, pétanque au tennis (horaires adaptés en fonction des saisons).

Les activités extérieures se font en fonction du temps.

Exceptionnellement au mois de décembre, le loto a été avancé d'une semaine (soit le 19 décembre) afin que les chapons (lots des cartons pleins) puissent être dégustés au réveillon de Noël...

L'année s'est clôturée le 14 décembre par un repas et une animation musicale, avec le club de St-Sauveur-de-Cruzières, au restaurant Les Chênes à Courry.

L'assemblée générale s'est tenue le mardi 16 janvier dernier. Les présents ont pu fêter les rois avec la galette et renouveler leur adhésion au club.

### Vagnas patrimoine

L'assemblée générale de Vagnas patrimoine et découverte se tiendra à la Maison pour tous le mercredi 28 février à 20 h 30. Le pot de l'amitié clôturera la soirée.

Comme chaque année, le pique-nique de Pasquette se tiendra le lundi de Pâques (2 avril) sur la superbe prairie mise à disposition par Josette et Henri Hermel. La traditionnelle omelette flambée au rhum terminera le repas. Convivialité, joie, rires et détente au programme, les organisateurs vous attendent nombreux.

### ACCA

L'ACCA de Vagnas organise son brevet de chasse les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mars 2018 au tennis sous la responsabilité du club du Bruno du Jura et des chiens courants suisses. Buvette et restauration sur place le midi. Pour plus de renseignements, appeler le 06 29 93 45 19.

Le site web de notre commune est tenu à jour régulièrement et vous permet de prendre connaissance très rapidement des dernières informations. N'hésitez pas à le consulter!

[www.vagnas-ardeche.com](http://www.vagnas-ardeche.com)

# LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires vont bientôt sortir de leur nid. Elles sont très nocives, il faut s'en méfier...

Les nids ont l'aspect de grosses boules cotonneuses accrochées dans les branches des pins. À la fin de l'hiver, les chenilles sortent du nid et descendent vers le sol. Elles forment des colonnes de plusieurs dizaines — voire centaines — d'individus qui se déplacent en file indienne, conduits par une femelle, à la recherche d'un sol assez meuble pour s'y enterrer. Une fois dans le sol, à une profondeur variant entre 5 et 20 cm, les larves se transforment en chrysalides puis, quelques mois plus tard, en insectes parfaits qui vont s'envoler à la mi-juin, pour s'accoupler.

Les chenilles processionnaires sont particulièrement dangereuses pour les chiens, car ils sont tentés de les sentir ou pire, de les goûter, voire de les avaler. Si un chien a posé sa langue sur une chenille au stade quatre il va beaucoup souffrir et risque une grave nécrose de la langue, qui nécessitera obligatoirement l'intervention d'un vétérinaire. S'il a avalé une chenille, il risque fort d'en mourir.

Mais les chenilles sont nocives aussi pour les êtres humains. Un contact direct de la peau provoque une réaction locale particulièrement vive et douloureuse, semblable à une brûlure. Il faut donc être prudent avec les enfants en bas âge, qui pourraient être tentés de les saisir.

Si vous dérangez une procession, avec un bâton par exemple, il faut savoir que des centaines de milliers de minuscules poils urticants vont se détacher des chenilles et se répandre dans l'atmosphère, provoquant irritation des bronches ou des yeux et souvent des réactions allergiques. La contamination peut durer assez longtemps, car les poils ne se dégradent pas et gardent plusieurs mois leur caractère urticant et allergène.

Une bonne méthode de lutte est l'installation d'éco-pièges sur les arbres contaminés. L'éco-piège est constitué d'une collerette qui clôt la circonférence d'un arbre et qui est relié à un gros sac de plastique contenant de la terre par un tube que les chenilles font finir par emprunter. Elles vont s'y enterrer et il suffira de brûler la terre et les chenilles quand elles se seront transformées en chrysalides.

## [Conseil municipal]

### Permanences des élus

Les adjoints sont à votre disposition, sur rendez-vous, en mairie les jours ci-après, de 15 heures à 18 heures. Monique Mularoni, 1<sup>er</sup> adjoint (communauté de communes, urbanisme, SCOT-UPAH, espaces verts, SGGA), le jeudi. Cécile Audibert, 2<sup>e</sup> adjoint (finances, école, petite enfance, personnel communal de l'école), le lundi. Pour prendre rendez-vous, elle peut être jointe par téléphone au 06 63 36 12 86 ou par mail à ccaudibert@gmail.com. Michel Failla, 3<sup>e</sup> adjoint (voirie, chemins, ordures ménagères, adduction d'eau potable, assainissement collectif et individuel, coupes affouagères, forêts communales, personnel communal voirie, Sictoba, marchés), le vendredi. Alain Joly, 4<sup>e</sup> adjoint (culture et communication, tourisme, fêtes du village, bâtiments municipaux, patrimoine, marchés), le mardi. Le maire reçoit les jours d'ouverture du secrétariat, sur rendez-vous.

## Conseil municipal du 7 avril 2017

Présents : C. Buisson, A. Joly, M. Mularoni, M. Failla, F. Foissac, G. Perret, L. Fietkau, L. Lunel.

Absents : R. Brouchier, B. Roux, C. Matthey (a donné procuration à L. Fietkau), J. Bouniol (a donné procuration à M. Failla), H. Martin.

Secrétaire de séance : C. Audibert.

Ajouts de points à l'ordre du jour :

- Goudronnage place de l'église,
- Commerce ambulancier de boucherie.

### POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

#### ► 1. INSTALLATION D'UN COMMERCE DE COIFFURE

L'installation d'un commerce ambulancier de coiffure a été acceptée lors d'un précédent conseil. Le commerçant souhaite

pouvoir utiliser l'électricité. La proposition tarifaire du maire est la suivante :

10 euros la journée (9 h 30 - 16 heures),

5 euros la demi-journée.

Vote : pour à l'unanimité.

#### ► 2. RÉVISION DES TARIFS 2018 REDEVANCES ASSAINISSEMENT

Afin d'équilibrer le budget assainissement, il sera nécessaire d'augmenter la redevance. Le maire propose de réviser les tarifs de la redevance assainissement collectif pour 2018 selon les tarifs suivants :

Abonnement : 120 €

Prix au m3 d'eau consommée : 1,48 €/m3.

Vote : 4 abstentions, 1 contre, 6 pour.



## RACCORDEMENT POSTAL

Le « raccordement postal » désigne l'opération qui consiste à attribuer un nom à chacune des voies habitées de la commune et un numéro à chaque habitation (associé à ses coordonnées GPS). C'est une opération obligatoire pour permettre aux services d'urgence et de secours de localiser sans erreur chaque maison et pour autoriser la mise en place du réseau de fibre optique (en 2019).

Le principe retenu a été de numéroter séquentiellement les rues du centre bourg et de façon métrique (arrondie) partout ailleurs. Le nom des voies reprend chaque fois que possible celui d'usage, sauf dans le cas de similitude ou de voie sans nom, cela étant interdit (on ne peut par exemple pas avoir une rue et une place de la Mairie).

*Le conseil municipal a décidé que chacun pourrait donner son avis sur le nom de la voie de son domicile. Si vous avez une remarque ou une proposition à faire à ce propos, communiquez-la au secrétariat de la mairie sur place ou par courriel ([ma-vagnas@wanadoo.fr](mailto:ma-vagnas@wanadoo.fr)) avant le lundi 19 février 17 heures.*

Après avoir pris connaissance des avis, propositions et autres remarques, le conseil en délibérera et fixera alors le nom définitif des voies, étant bien entendu que la décision finale lui appartiendra.

Les plaques de rues seront posées avant l'été et la mairie fournira à chacun sa plaque de numéro qu'il devra poser selon les instructions d'un petit guide qui sera joint. Il contiendra aussi les informations nécessaires pour communiquer vos nouvelles coordonnées à tous vos correspondants et les faire figurer sur vos papiers officiels.



# PLAN ET DÉNOMINATION DE LA VOIRIE DE LA COMMUNE DE VAGNAS

JANVIER 2018

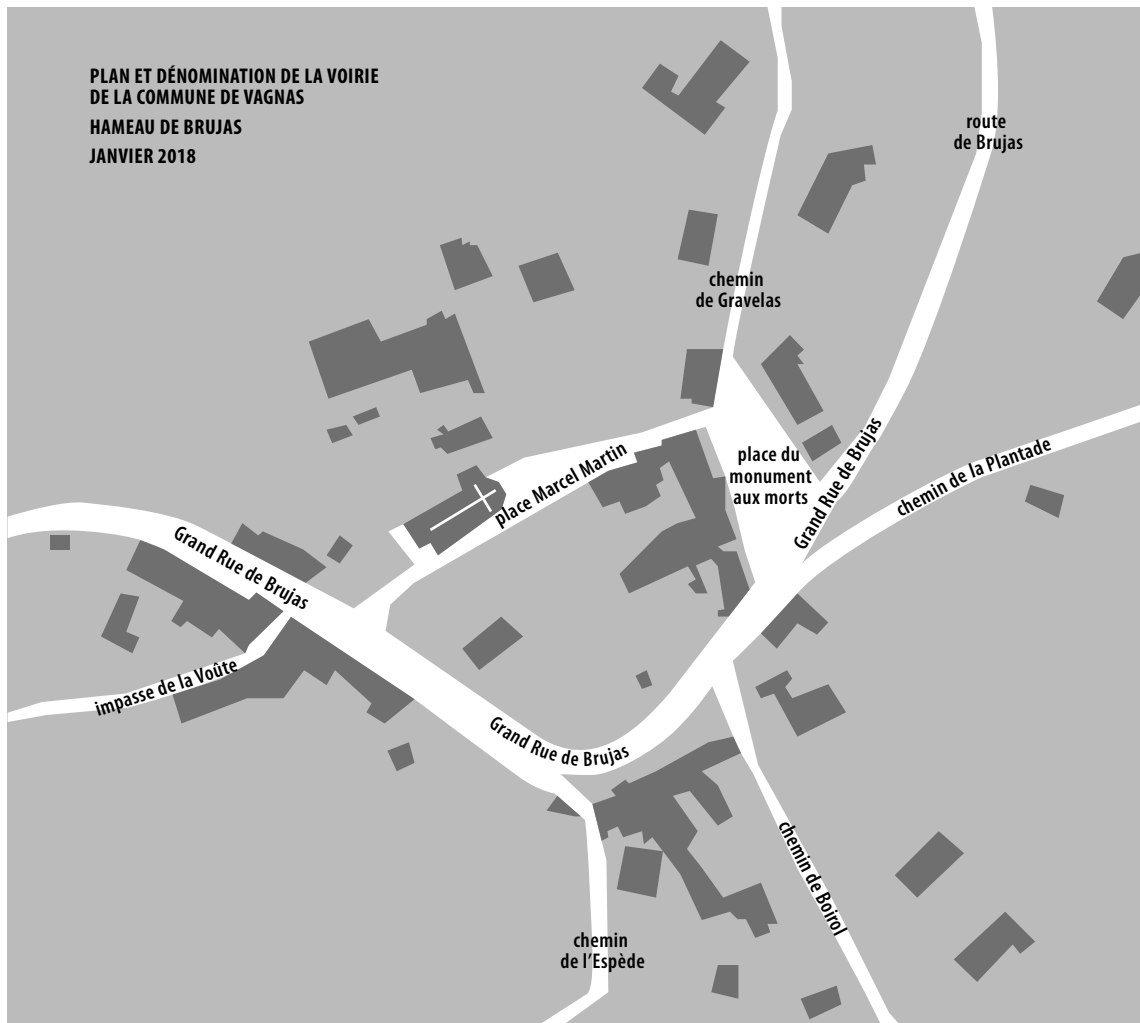
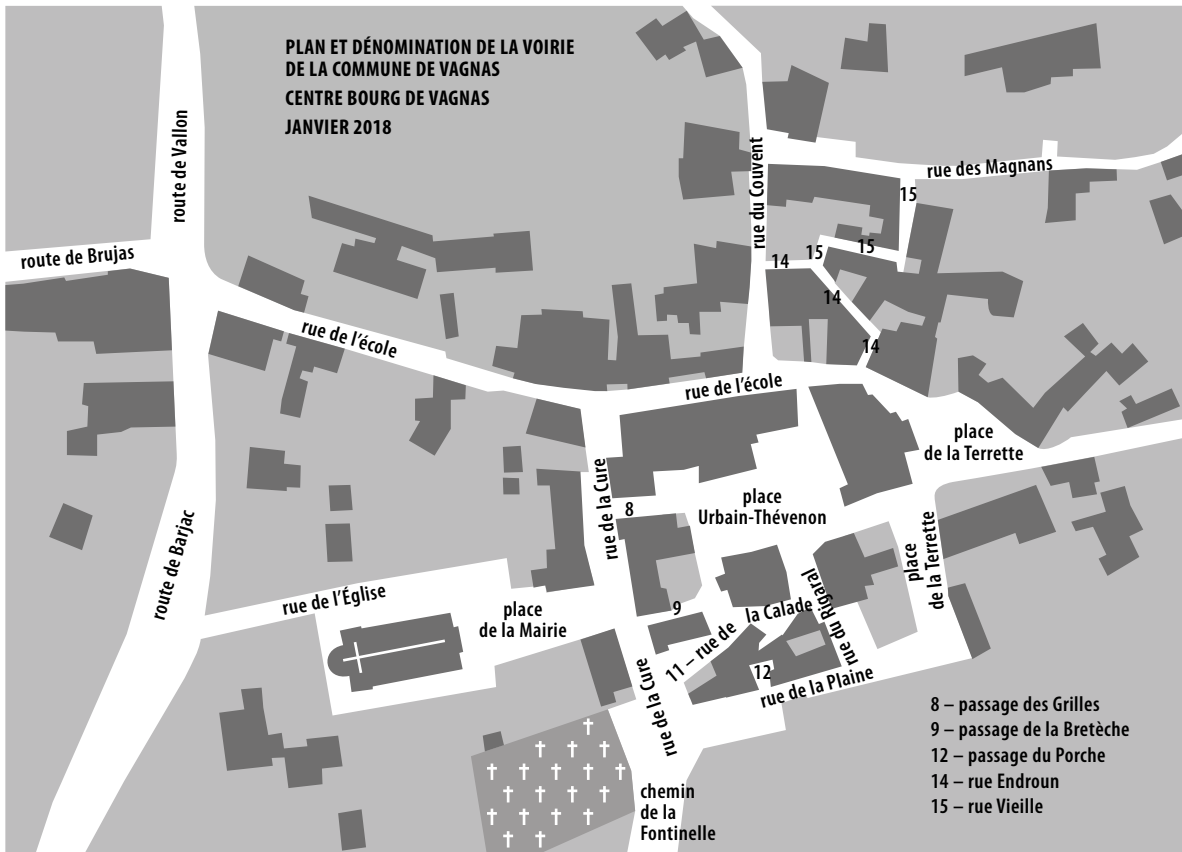
- 6V – rue de l'Église
- 8 – chemin de la Ferme
- 9 – chemin de Lassagne
- 13V – rue du Couvent
- 16V – rue des Magnaous
- 12 – chemin du Gras
- 16 – chemin Entre les Vignes
- 17 – chemin de Sallet
- 18 – chemin du Bois des Pauvres
- 19 – chemin du Serre
- 21 – chemin du Mico coulier
- 22 – chemin du Mas d'Alzon
- 23 – chemin du Champ-Redon
- 26 – chemin de la Sauvasse
- 37 – chemin d'Issoire
- 53 – chemin de la Truillière
- 54 – impasse sous les Faïsses



## LÉGENDE

- Routes départementales
- Chemins goudronnés
- Chemins de terre





### ► 3. GOUDRONNAGE CHEMIN DE PGL

Suite à une plainte, le conseil municipal envisage de goudronner l'entrée du chemin de Ségriès, un devis a été réalisé. Le coût des travaux serait de 3 023,35 € HT pour le goudronnage des 50 premiers mètres. Le conseil municipal accepte de faire goudronner cette portion de chemin.

Vote : pour à l'unanimité.

### ► 4. MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Le contrat de travail d'un agent en contrat CAE arrive à terme. Le maire souhaite aujourd'hui conserver l'agent au sein de la commune. Il propose l'embauche de cet agent en contrat de travail à durée indéterminée pour 28 heures de travail par semaine.

Vote : pour à l'unanimité.

### ► 5. ADMISSION EN NON-VALEUR COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Un point a été effectué sur les admissions en non-valeur des budgets de la commune et de l'assainissement. Il en ressort : 17 titres pour la commune doivent être admis en non-valeur faute de précisions dans les adresses des personnes qui ont quitté la commune et 26 titres concernant l'assainissement pour les mêmes raisons. Il convient donc d'annuler pour la commune des recettes pour un montant de 712,69 € et pour l'assainissement pour un montant de 3 464,31 €.

Certains impayés donneront lieu à des poursuites.

Vote : pour à l'unanimité.

### ► 6. LOGEMENT ÉCOLE

Suite à un désistement pour l'attribution du logement de l'école, il convient de trouver un nouveau locataire. Le conseil municipal décide après délibération d'attribuer le logement à M. Alain Maurice.

Vote : 1 contre, 10 pour.

### ► 7. TRAVAUX ACOUSTIQUES ENSEMBLE SCOLAIRE

Suite à des problèmes d'acoustique au sein de l'école, des devis ont été réalisés afin de diminuer les nuisances sonores dans les locaux suivants :

• travaux cantine : 650,95 €,

• travaux classe : 3 526,18 €.

Premier vote pour réaliser les travaux à la cantine : pour à l'unanimité.

Second vote pour réaliser les travaux dans la classe : 9 contre, 2 pour.

### ► 8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes demande une nouvelle modification de ses statuts pour la protection et mise en valeur de l'environnement.

Vote : 10 contre, 1 pour.

### ► 9. GOUDRONNAGE PLACE DE L'ÉGLISE

Un devis a été réalisé pour goudronner une partie de la place de l'église. La matérialisation des places de parking sera ensuite réalisée.

Le montant des travaux sera de 2 379,48 € TTC pour 145 m<sup>2</sup>.

Vote : 10 pour, 1 contre.

### ► 10. INSTALLATION COMMERCE AMBULANT

La mairie a reçu une nouvelle demande d'installation d'un commerce ambulant de boucherie. Le maire propose les mêmes conditions que pour le commerce ambulant de coiffure pour les besoins en électricité.

Vote : pour à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES :

La réparation des murs de l'école de Brujas est terminée.

Ordures ménagères : installation de deux bacs de 5 m pour les « gros » cartons. L'installation de ces bacs n'aura aucune incidence sur la facturation. Ils seront ramassés une fois par mois hors saison et une fois par semaine en saison.



## Compte-rendu du conseil municipal du lundi 24 avril 2017

Présents : Josiane Bouniol, Christian Buisson, Michel Failla, Laure Fietkau, Françoise Froissac, Alain Joly, Monique Mularoni, Georges Perret, Béatrice Roux.

Absents : Cécile Audibert, Rémi Brouchier, Christophe Lunel, Hubert Martin (procuration à Christian Buisson), Céline Matthey (procuration à Laure Fietkau).

Secrétaire de séance : Alain Joly.

## POINT SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### ► 1. VOTE DES TROIS TAXES.

Le maire propose d'augmenter le taux de 1 % comme chaque année pour un total de ressources attendu de 161 507 €.

Les deux taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti évolueraient donc de la façon suivante :

- Taxe d'habitation, 11,33 % qui passerait à 11,44 %,
- Taxe foncier bâti, 12,74 % qui passerait à 12,87 %.

- Pour sa part, le taux du foncier non bâti passerait de 68,12 % à 68,79 %, qu'il faut arrondir à 68,80 %.

Contre : 1

Pour : 13

## ➡ 2. BUDGET COMMUNAL.

Le maire précise que le fonctionnement présente peu d'évolutions par rapport à l'an passé, la commission finances a travaillé sur le projet de budget et l'a accepté.

Le budget s'organise comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		97 029,27		23 825,67	0,00	120 854,94
Opérations de l'exercice	408 646,84	503 808,08	173 968,60	151 155,80	582 615,44	654 963,88
Totaux	408 646,84	600 837,35	173 968,60	174 981,47	582 615,44	775 818,82
Résultats de clôture		192 190,51		1 012,87		193 203,38

Besoin de financement	0,00	
Excédent de financement	1 012,87	

Restes à réaliser	68 289,60	
-------------------	-----------	--

Besoin de financement	68 289,60	
Excédent de financement		

Besoin total de financement	67 276,73	
Excédent total de financement		

2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	67 276,73	Au compte 1068 investissement
	124 913,78	Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Pour : unanimité

## ➡ 3. BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le budget s'organise comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		46 290,49		31 242,20	0,00	77 532,69
Opérations de l'exercice	93 310,69	62 737,13	60 425,24	60 022,50	153 735,93	122 759,63
Totaux	93 310,69	109 027,62	60 425,24	91 264,70	153 735,93	200 292,32
Résultats de clôture		15 716,93		30 839,46		46 556,39

Besoin de financement	0,00	
Excédent de financement	30 839,46	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Besoin de financement	0,00	
-----------------------	------	--

Libellé	Fonctionnement		Investissement	Ensemble
Excédent de financement				
Besoin total de financement			2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	Au compte 1068 investissement
Excédent total de financement		30839,46	0,00	15 716,93
				Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté


Abstention : 1

Pour : 13

## QUESTIONS DIVERSES

1. La directrice de l'école a adressé une lettre à la mairie demandant au conseil municipal de revoir sa position quant à l'isolation phonique de la salle des grands à réaliser par la pose d'un faux plafond. Ces travaux ont été refusés par le conseil alors que cette classe, très haute de plafond (et à l'éclairage artificiel modeste) est très bruyante. La décision sera rediscutée lors du prochain conseil.

2. Les propriétaires de l'hôtel La Bastide d'Iris, présents dans la salle, expriment leurs inquiétudes quant à l'éventualité de la construction d'un local au profit de l'ACCA Vagnas/Salavas sur la parcelle mitoyenne de celle de l'hôtel. Ils précisent qu'ils n'ont aucune animosité envers l'ACCA, mais que le bruit généré par l'aboiement des chiens, des moteurs des véhicules 4x4 est incompatible avec le repos que les touristes hébergés dans l'établissement sont en droit d'attendre et craignent de perdre progressivement leur clientèle pour cette raison. Ils demandent donc qu'il soit trouvé, en collaboration avec l'ACCA, un terrain excentré pour que ces derniers puissent exercer leurs activités en toute quiétude. Le conseil en a pris note et délibèrera lors de la prochaine séance.



## Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 22 septembre 2017

Présents : Christian Buisson, maire, Monique Mularoni, Michel Failla, adjoints, Rémi Brouchier, Laure Fietkau, Christophe Lunel, Hubert Martin, Céline Matthey, Georges Perret, Béatrice Roux, conseillers.

Absents : Josiane Bouniol qui a donné procuration à Monique Mularoni, Alain Joly qui a donné procuration à Béatrice Roux, Françoise Foissac qui a donné procuration à Céline Matthey, Cécile Audibert.

Secrétaire de séance : Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian Buisson, est ouverte à 20 h 45.

En ouvrant la séance, le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour qui a été transmis au conseil : ce point concerne la modification du règlement du PLU. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

### ➤ 1. RECTIFICATION DES ÉCRITURES BUDGÉTAIRES POUR LES COLUMBARIUMS.

Les travaux pour l'installation des columbariums réalisés en 2016 ont été imputés sur un article budgétaire erroné (2116). Aussi, afin d'imputer cette dépense sur le bon article (21316), il convient de rectifier le budget 2017 en ce sens. Cette rectification est approuvée à l'unanimité.

### ➤ 2. EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU DE VIOLONNÈS

Certaines maisons (quatre) du quartier de Violonnès qui ont été construites il y a des années ont actuellement un problème de bon raccordement au réseau d'adduction d'eau. En effet, les compteurs d'eau de ces maisons ont été posés au plus près de la canalisation principale. Ils sont éloignés des maisons desservies qui sont raccordées par des canalisations privées passant sur des terrains privés qui d'ailleurs ne font pas toujours partie de la propriété des maisons desservies. Cela peut aggraver le problème lorsque se produisent des fuites non décelées à temps.

La proposition faite au conseil est de revoir ces raccordements par une extension de réseau sur le chemin communal et de placer les compteurs en limite immédiate de propriété sous réserve du versement par les propriétaires d'une participation volontaire correspondant à la part des dépenses de la commune.

Sous cette réserve, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### ➤ 3. AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE MUSÉE

La proposition faite au conseil est d'autoriser le maire à déposer la demande de permis de construire pour le projet de nouveau musée.

Comme le Conseil en a déjà débattu plusieurs fois, un projet de nouveau Musée est à l'étude. Son coût a été évalué et des devis effectués. Le projet est dans la phase de trouver les derniers financements sachant que si la municipalité est prête à fournir le bâtiment à réhabiliter, elle n'a prévu aucune ligne de crédit pour le financement qui doit être entièrement trouvé à l'extérieur. Des engagements ont été actés couvrant la majeure partie des fonds nécessaires. La recherche des derniers crédits est en cours. Cependant, sans attendre les derniers bouclages budgétaires, il est de bonne gestion de procéder à la demande de permis de manière à ne pas bloquer le calendrier du projet.

Cette proposition provoque un débat au sein du conseil et des objections. Une objection soulevée porte sur le projet lui-même qui tel qu'il est actuellement va priver les associations du bâtiment où elles stockent leur matériel d'un lieu commode au centre du village (le bâtiment de substitution prévu est le centre technique de la commune, plus éloigné). D'autres conseillers font remarquer que le financement du projet n'étant pas encore constitué, il semble un peu précipité de déposer une demande de permis pour une réalisation non tout à fait certaine. À cela, le maire fait remarquer que, dans tous les cas la proposition de déposer dès maintenant la demande est sans risque pour la commune : soit le projet se réalise et le calendrier est activé plus rapidement soit, le projet n'est en définitive pas réalisé et, dans ce cas, le permis sera retiré sans coût particulier pour la commune.

Le conseil étant divisé sur le sujet, un vote a lieu sur la proposition (6 pour, 4 contre, 3 abstentions).

La proposition est adoptée à la majorité.

#### ➤ 4. ILLUMINATIONS DE NOËL POUR LE VILLAGE

Le maire rappelle que pour les fêtes de fin d'année, la commune installe 12 points d'illuminations sur la commune. Ces banderoles d'illumination sont fragiles et, en général, ont une durée de vie de deux ou trois ans. Actuellement, sur les 12 nécessaires seulement 3 sont en bon état. Deux solutions sont possibles : soit en racheter, soit sous-traiter entièrement l'opération avec l'entreprise Rampa qui propose des guirlandes en location, posées et installées.

Plusieurs membres du Conseil pensent qu'il s'agit d'une dépense élevée qu'il faut tenter de réduire en essayant de mieux cerner les coûts, soit en revoyant les prix des guirlandes neuves, soit en réduisant partiellement le nombre des installations.

Le Conseil est d'avis que le projet d'illuminations soit revu sur ces bases.

#### ➤ 5. MODIFICATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le coût de fonctionnement relatif aux frais de personnels communaux qui interviennent sur les stations d'épuration a été plus élevé que prévu (6600 euros au lieu de 5000 €). Il convient de modifier le budget en prélevant cette somme sur l'article 022 — dépenses imprévues du budget principal.

Cette modification est approuvée à l'unanimité

#### ➤ 6. RYTHMES SCOLAIRES (RENTREE 2018-2019)

Le gouvernement a décidé d'assouplir la réglementation sur les rythmes scolaires (étalement sur une semaine de 4 jours et demi et activités périscolaires) de manière à laisser plus de liberté d'organisation aux communes. Cette réforme prend effet à compter de la rentrée 2017 et certaines communes ont modifié leur organisation dès cette rentrée.

Cette question des rythmes scolaires étant de la compétence de la communauté des communes, celle-ci a décidé de poursuivre l'organisation existante pour l'année scolaire 2017-18. Pour l'année 2018-19, elle souhaite connaître la position des communes.

Les parents consultés en juin se sont prononcés à la majorité favorable au retour de la semaine scolaire à 4 jours.

La proposition soumise au conseil municipal est de prévoir l'arrêt des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### ➤ 7. ONF — COUPES 2018

L'ONF propose de mettre la parcelle N° 10 (8,52 ha) à la coupe. Il demande à la commune de se prononcer sur le mode d'affectation (soit la vente soit l'affouage). La proposition soumise au conseil est de mettre la coupe de la parcelle à la vente, s'agissant d'une parcelle plantée en pins qui présente peu d'intérêt d'exploitation pour les habitants eux-mêmes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### ➤ 8. REMPLACEMENT DU TABLEAU DE COMMANDE ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE DE BRUJAS

Le tableau de commande électrique des sonneries de l'église de Brujas est ancien et défectueux. Plusieurs réparations se sont avérées de courte durée. L'entreprise spécialisée qui en assure la maintenance propose de le remplacer ce qui entraînera une dépense de 2017,20 € (1680 € + TVA). Une proposition dans ce sens est soumise au Conseil.

Cette proposition est adoptée à la majorité (11 pour et 2 abstentions)

#### ➤ 9. TRANSFERT DE COMPÉTENCE RELATIF À LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07) a proposé à la commune de lui transférer la compétence de l'éclairage public de la commune.

À l'heure actuelle, c'est la commune qui a cette compétence pour les décisions d'investissement et de gestion. Dans la réalité, notre liberté est très limitée et dans la pratique c'est déjà le SDE 07 qui sert d'expert pour les travaux, les réalise et assure la maintenance. Le transfert de compétences ne modifierait pas fondamentalement notre liberté d'action sachant que la commune demeurera associée à la programmation des travaux (pas d'investissement contre notre souhait), au calendrier et au choix du matériel d'éclairage.

De plus, ce transfert présenterait un avantage sur le plan du financement puisque les taux de financement seraient bonifiés plus largement qu'aujourd'hui.

La proposition soumise au conseil et d'accepter l'offre de transfert.



Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### ► 10. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉQUIPEMENT DE L'ARDÈCHE (SDEA).

Le président du SDEA envisage de proposer à ses adhérents une modification des statuts de manière à renforcer la part des communes dans les instances dirigeantes du SDEA (comité et bureau syndical). Les règles de modification des statuts exigent une consultation officielle des communes. Il sollicite donc l'avis de notre commune sur la modification envisagée.

On rappellera que le SDEA agit au service des communes comme bureau d'études en matière d'équipement, d'ingénierie, de maîtrise d'ouvrage, voire de maîtrise d'œuvre en cas de travaux. Sa compétence est reconnue.

Il est proposé de donner un avis favorable à la modification des statuts du SDEA.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### ► 11. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil est saisi de deux demandes de subventions

L'une par la commune de Joyeuse au profit d'une société coopérative qui gère la salle de spectacles Kazkabar de Joyeuse et rencontre des difficultés budgétaires;

L'autre au profit du Vélo-Club du pays vallonnais qui organise la 13<sup>e</sup> édition des Randonnées des Gorges de l'Ardèche et qui propose une école de vélo.

Les capacités financières de la commune sont des plus limitées, ces demandes suscitent un débat au sein du conseil qui convient des lignes directrices suivantes en matière de subventions :

- qu'elles puissent servir les intérêts des habitants de la commune qui participent à leurs activités ou peuvent y participer;
- que les associations qui les sollicitent fournissent leurs comptes ou bilans financiers des dernières années en demandant la subvention.

Au regard de ces lignes, il est proposé :

- de ne pas répondre favorablement à la demande de la commune de Joyeuse
- d'attribuer une subvention de 100 € au Vélo-Club vallonnais sous réserve de communication de ses comptes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### ► 12. EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU VALADAS

Un propriétaire demande une extension du réseau électrique pour des maisons à construire au Valadas à l'occasion de travaux de viabilisation qui sont envisagés. L'avant-projet d'extension (pour des lignes posées en souterrain) s'élève à 16 378,17 € TTC. La part de la commune serait de 3 412,11 HT soit 25 %.

Comme dans des situations comparables qu'il a déjà eues à débattre, le conseil municipal propose, dans le cas particulier, une participation financière volontaire du propriétaire égale au montant de la part communale, l'opération devenant sans frais pour la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### ► 13. DON POUR LES SINISTRÉS DES ANTILLES

Chacun a pu constater les destructions massives provoquées par les récents ouragans dans les Antilles et les besoins urgents de nos compatriotes de ces îles d'outre-mer qui ont été ravagées.

Au-delà de l'action du gouvernement, la Fondation de France comme d'autres institutions comme la Croix-Rouge ont mis en œuvre des recueils de fonds pour leur venir en aide. Des communes ont décidé d'y contribuer en tant que collectivités territoriales concernées. Le maire rappelle qu'une collecte bénévole est déjà organisée au secrétariat de la mairie, mais il souhaiterait que notre commune s'engage sur son propre budget et dans la mesure de ses moyens pour contribuer aux fonds de solidarité mis en place par les institutions charitables. Il soumet la question au conseil.

Le débat montre un partage des points de vue. Personne ne conteste la légitimité et la nécessité d'une aide aux Antilles. Mais, plusieurs conseillers considèrent que les actions de solidarité lorsqu'elles se posent au niveau de la communauté nationale, relèvent, pour ce qui est des budgets publics et donc d'une imposition des contribuables, du budget de l'État qui est le garant de la solidarité nationale et d'une contribution égale de tous les citoyens et non de la décision de telle ou telle collectivité locale. Pour eux, les contributions doivent rester volontaires (et chacun est incité à contribuer à la collecte volontaire en mairie).

La proposition d'une contribution inscrite au budget communal est soumise au vote où elle est rejetée (7 voix contre 3 voix pour)

Cette proposition est rejetée à la majorité

### ► 14. MODIFICATION DU RÈGLEMENT PLU

Le maire précise qu'il ne s'agit en aucune manière d'une modification du PLU, mais de son règlement qui présente quelques incohérences entre les différentes zones. Par exemple : les menuiseries PVC sont autorisées dans une zone U et pas dans les autres. Une habitation située en zone A ne peut pas faire l'objet d'une extension de 30 % contrairement aux maisons situées en zone N. Il s'agit là d'anomalies et sans doute d'un oubli au moment de la rédaction du règlement du PLU.

Le maire propose de demander au service d'Urbanisme de la Communauté de communes de préparer les modifications mineures au règlement du PLU de Vagnas afin de modifier le règlement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs questions diverses sont évoquées :

#### 1. Réfection du pont conduisant au mas de la Rude

Le maire fait part au conseil de la lettre de remerciements de la famille Léger pour les travaux de réparation entrepris sur le pont.

#### 2. Demande de sécurisation de la sortie d'un chemin sur la D255

Une demande a été faite par un riverain d'un chemin du quartier « Entre les vignes » débouchant sur la route de Brujas à Vagnas d'installer un miroir pour mieux voir la circulation. Le conseil admet la question de la sécurité sur une portion de

route qui est à 90 km/h, mais la demande qui est faite est peu adéquate, car, outre le fait que le chemin est privé et que la commune ne peut procéder à des aménagements, l'installation d'un miroir répondrait mal au problème posé, car il ne permettrait pas de voir des automobiles en raison des virages qui bloquent la vue lointaine. Il ne changerait pas la situation existante.

En revanche, le conseil demande au maire d'étudier la possibilité de mettre la route D255 en circulation à 70 km/h à partir du moment où la zone habitée se densifie.

**3. Difficultés de fonctionnement de la station d'assainissement de Brujas.**

Le maire fait part de difficultés récurrentes qui pourraient à terme poser un problème à l'autorisation de constructions supplémentaires dans le hameau.

**4. Tennis club de Vagnas**

La surface du court de tennis devra être réparée. Un devis a été établi pour 3000 €. La participation de la commune est sollicitée. La mairie va examiner s'il existe des précédents à une participation du budget communal à ces travaux et le montant de cette participation. Le conseil sera tenu informé et le cas échéant saisi.

**5. Signalement d'effondrement de terrains près de Ségrîes**

Des habitants du quartier de Ségrîes ont signalé que des effondrements de terrains, sans doute liés aux anciennes galeries de la mine, se produisaient et présentaient un danger à proximité des maisons. Le maire qui a déjà saisi la DIREM de ce problème va la relancer. Le conseil fait remarquer que la commune devrait avoir les plans des galeries de mines pour éviter toute erreur dans les autorisations de constructions ou de viabilisation. Mais apparemment ces plans ne sont pas disponibles. Une recherche est à entreprendre.

**6. Travaux de sécurisation de la traversée du village de Vagnas par la départementale.**

Les études ont bien avancé et un plan de travaux a été établi. Le conseil sera prochainement saisi du dossier.



## Conseil municipal du vendredi 15 décembre 2017

Présents : Christian Buisson, Monique Mularoni, Béatrice Roux, Georges Perret, Christophe Lunel, Michel Failla, Alain Joly.

Absents : Françoise Froissac, Cécile Audibert (qui a donné pouvoir à Monique Mularoni), Laure Fietkau (qui a donné

pouvoir à Georges Perret), Hubert Martin, Rémi Brouchier, Josiane Bouniol, Céline Matthey.

►► Le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée.

## Conseil municipal du mercredi 20 décembre 2017

Présents : Christian Buisson, Monique Mularoni, Béatrice Roux, Céline Matthey, Rémi Brouchier, Georges Perret, Michel Failla, Alain Joly.

Absents : Françoise Froissac, Cécile Audibert, Laure Fietkau (qui a donné pouvoir à Céline Matthey), Hubert Martin (qui a donné pouvoir à Christian Buisson), Josiane Bouniol, Christophe Lunel.

Secrétaire de séance : Alain Joly.

Le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- changement des horaires de la garderie à compter du mois de janvier,
- validation des horaires de l'école pour faire suite au changement des rythmes scolaires et le retour à 4 jours par semaine,
- autoriser le maire à ester en justice suite à l'assignation au tribunal administratif de la commune par un habitant,

- autoriser la communauté de communes de lancer des consultations aux fins d'obtenir des devis pour la mise en place de la SIL,
- engagement de la commune dans le « plan du mercredi » (accueil de loisir des enfants à la communauté de communes), ce qui permettra de percevoir 90 € du fonds de compensation des rythmes scolaires.

Accepté à l'unanimité

Le compte-rendu de la dernière séance est validé par le conseil.

### POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

#### ►► 1. SINISTRÉS DE L'ÎLE SAINT-MARTIN.

La collecte opérée en mairie a rapporté 210 €. Le percepteur n'a donné ses instructions que très récemment quant à la procédure à respecter : les fonds seront versés par mandat à la perception qui se chargera de les transférer au bénéfice de

la Fondation de France. Le maire demande l'autorisation de procéder ainsi.

Accepté à l'unanimité

### ► 2. SIL (SIGNALISATION D'INFORMATIONS LOCALES).

Pour faire suite à une recommandation émise par le bureau de la communauté de communes, la répartition du financement des panneaux de la SIL a été discutée préalablement au cours d'une réunion de travail du conseil municipal. À l'issue de cette réunion, il avait été admis que le financement des massifs et de la pose serait à charge de la commune, celui des mâts et des panneaux restant à la charge des bénéficiaires. Cette proposition doit être validée par le conseil municipal.

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 7

### ► 3. IMPAYÉS CANTINE.

Des parents n'ont toujours pas payé la cantine de leurs enfants, ce sur l'exercice des trois années passées et pour un montant total de 734 €. Le maire propose d'effacer la dette d'une famille connaissant de grosses difficultés, de deux qui ont déménagé et sont introuvables, de relancer deux familles pour lesquelles la dette est récente et de demander une saisie-arrêt sur salaires pour une dernière.

Accepté à l'unanimité

### ► 4. ANNULATION DE LA RÉGIE MIXTE AU 31 DÉCEMBRE 2017.

La régie mixte permet au secrétariat d'encaisser des dûs en argent liquide et de rembourser de petites dépenses de la même façon. Ce dispositif, quoique très souple, crée des difficultés d'enregistrement en comptabilité avec la perception. Le percepteur demande donc de l'abandonner.

Accepté à l'unanimité

### ► 5. CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018.

Cette régie permettra d'encaisser de l'argent liquide comme précédemment, mais ne permettra plus de le dépenser, l'intégralité des sommes perçues étant versée à la perception. Une régie d'avance est déjà en place, ce qui nous permet de régler les menus dépenses par ailleurs.

Accepté à l'unanimité

### ► 6. HORAIRES DE LA GARDERIE.

Pour faire suite à deux enquêtes auprès des parents d'élèves et sur la réalité des faits effectuée par le personnel de l'école sur les horaires d'arrivée et de départ des enfants, il est proposé de modifier les horaires de la garderie :

le matin, 7 h 30 - 8 h 20, au lieu de 7 h 45,

le soir, 16 h 30 - 18 h 15, au lieu de 18 h 30.

Accepté à l'unanimité

### ► 7. HORAIRES DE L'ÉCOLE DE VAGNAS.

Pour faire suite à la décision du dernier conseil, les horaires de l'école seront à répartir sur 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019. Il est donc proposé d'accepter les horaires

suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Accepté à l'unanimité

### ► 8. UN HABITANT DE LA COMMUNE, ESTIMANT ÊTRE SPOLIÉ SUR LE FINANCEMENT DE SON RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, A DÉPOSÉ UNE PLAINTE AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

Pour défendre au mieux les intérêts de la commune, le maire demande l'autorisation de prendre contact avec un cabinet d'avocats spécialisé de Lyon. C'est urgent, car la commune ne dispose que de 30 jours pour présenter sa défense.

Accepté à l'unanimité

### ► 9. AUTORISER LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LANCER DES CONSULTATIONS AUX FINS D'OBTENIR DES DEVIS POUR LA MISE EN PLACE DE LA SIL.

Le bureau de la communauté de communes ayant par ailleurs souhaité demander deux variantes dans les devis : fourniture et pose de l'ensemble, fourniture séparée de la pose.

Accepté à l'unanimité

### ► 10. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE « PLAN DU MERCREDI » (ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES).

Cette disposition permettra à la fois aux enfants de profiter du service spécifique de la communauté de communes et pour la commune de percevoir 90 € du fonds de compensation des rythmes scolaires pour le financer partiellement.

Accepté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

1. Le maire informe que deux radiateurs de l'école, qui ont plus de 20 ans, sont usagés et présentent des difficultés récurrentes pour les allumer. Il note que ces deux radiateurs sont raccordés à une évacuation à ventouse et que ceux, de même âge, raccordés en toiture fonctionnent correctement. Par ailleurs, l'un des deux climatiseurs de la Maison pour tous dysfonctionne de façon régulière. Enfin, la chaudière de l'appartement situé au-dessus de la mairie est régulièrement en panne. Des dispositions vont être prises pour remédier à ces inconvénients.

2. Guillaume Nurit est en arrêt de travail jusque fin février. Le maire propose d'embaucher un remplaçant en CDD pour assurer l'intérim.



## **HORAIRES D'ACCUEIL**

**Mairie** — 04 75 38 62 97

horaires du secrétariat :

- lundi : 13 h 30 - 17 h 30,
- mardi : 9 h - 12 h,
- jeudi : 13 h 30 - 17 h 30.

Les rendez-vous avec Monsieur le Maire se feront également aux mêmes horaires.

**Point info** — 04 75 38 46 38 :

- lundi au samedi de 7 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30,
- le dimanche de 7 h à 12 h 30.

**Point Poste** — 04 75 38 46 38 :

- tous les jours sauf dimanche de 9 h à 12 h.

**Tabac-presse** — 04 75 38 46 38 :

- lundi au samedi de 7 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30,
- le dimanche de 7 h à 12 h 30.

**L'épicerie est provisoirement fermée.**

**Marchés :**

- à Vallon-Pont-d'Arc, le jeudi matin,
- à Barjac, le vendredi matin,
- marchés nocturnes, en saison, le lundi à Barjac et à Salavas, le mardi à Vallon-Pont-d'Arc.

**Cave coopérative des vignerons de Brujas-Bessas**

— 04 75 38 68 35 – fax : 04 75 38 60 26 :

- lundi, jeudi de 14 à 17 h.

**Bibliothèque municipale** — 04 75 37 94 10 :

- mercredi de 14 à 16 h,

**Exposition permanente « Le temps de Vagnas » :**

- aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale,
- les jours de fête au village,
- sur rendez-vous en appelant le 06 01 82 81 40.

**Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc :**

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

**Déchetterie de Barjac :**

- ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30, sauf jours fériés.

**Bureau d'office de tourisme**

**de la SPL « Pont d'Arc-Ardèche » :**

parking Ratière, 07150 Vallon-Pont-d'Arc

04 75 88 04 01 — info@vallon-pont-darc.com

- ouvert 7 jours sur 7 en saison de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

## *Programme des festivités 2018*

**Un lundi après-midi sur deux, marche** — Sans soucis

**Chaque deuxième mardi du mois, concours de belote** — Sans soucis

**Chaque quatrième mardi du mois, loto et tirage de la tombola** — Sans soucis

**Chaque premier et troisième mardi du mois, jeux libres (belote, rummikube, crapette, scrabble, etc.)**  
— Sans soucis

**Mardi 13 février à 18 h 30, inauguration de la bibliothèque** — Municipalité et Vagnas patrimoine et découvertes

**Mercredi 28 février à 20 h 30, assemblée générale** – Vagnas patrimoine et découvertes

**Vendredi 17, samedi 17 et dimanche 18 mars, Brevet de chasse** — ACCA

**Samedi 24 mars (date à confirmer), Carnaval** – Enfance et Avenir

**Lundi 2 avril, Pasquette** – Vagnas patrimoine et découvertes

